



## CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 17 mai 2021 à 20 heures 00 minutes  
à la mairie

**Présents :** M. BARRAULT Didier, M. BELLIN Jérôme, M. BOUCHET Roland, M. CHAMPIGNY Alain, Mme GENAIVRE Isabelle, M. GREGOIRE Philippe, Mme GREMILLON Maryse, Mme GUILLET Angéline, Mme JUCHAULT Alexandra, M. LACOMBE François-Xavier, M. MAYORAL Jean-Pierre, M. MONTOUX Johan, Mme RAS Anaïs, M. ROY Quentin.

**Procuration :** Mme SICARD Mélanie donne pouvoir à Mme JUCHAULT Alexandra.

**Excusée :** Mme SICARD Mélanie.

**Secrétaire de séance :** M. MONTOUX Johan.

**Président de séance :** M. BOUCHET Roland.

Approbation et signature du procès-verbal de séance du 07 avril 2021.

### **DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION ACCORDEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL SUIVANT DELIBERATION N° 2020-038 DU 15 JUIN 2020 :**

- N° 2021-008 du 13 avril 2021 : acceptation du devis de SONOMAX d'un montant de 224,00 € H.T. soit 268,80 € T.T.C., pour la fourniture et la pose d'un tableau blanc émaillé 800° CLASSIC de 120 x 200 cm.
- N° 2021-009 du 23 avril 2021 : acceptation du devis de VIENNE DOCUMENTIQUE d'un montant de 4 492,50 € H.T. soit 5 391,00 € T.T.C., pour la fourniture et l'installation d'un serveur DELL T140SS.
- N° 2021-010 du 04 mai 2021 : acceptation de la proposition de contrat de prestations de services émanant de la Société GRAPHIC AFFICHAGE, relative à la fourniture et pose gratuitement de deux dispositifs double face, dont un réservé à la mairie.
- N° 2021-011 du 04 mai 2021 annulée et remplacée par la décision n° 2021-012 du 05 mai 2021 : acceptation du devis de la Société DEBIN CHAUFFAGE ET ASSOCIES d'un montant de 17 984,01 € H.T. soit 21 580,81 € T.T.C., pour la fourniture et l'installation d'une pompe à chaleur air/eau DAIKIN.

### **2021-031 MODIFICATION STATUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DU CLAIN : PRISE DE COMPETENCE MOBILITE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte la proposition de modification des statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Clain en intégrant la compétence « mobilité » au sein du bloc de compétences supplémentaires ;
- demande à Madame la Préfète de la Vienne, au terme de cette consultation, de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Clain.

### **2021-032 BUDGET DE COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la délibération modificative n° 1 sur le budget de la commune de l'exercice 2021, à savoir :

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Article (chap.)	Montant	Article (chap.)	Montant
1641 (16) emprunts en euros	28 425,88 €	021 (021) virement de la section de fonctionnement	28 425,88 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>28 425,88 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>28 425,88 €</b>

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Article (chap.)	Montant	Article (chap.)	Montant
023 (023) virement à la section d'investissement	28 425,88 €		
678 (67) autres charges exceptionnelles	-28 425,88 €		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>0 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>0 €</b>

**2021-033 BUDGET DE LA SALLE POLYVALENTE – DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la délibération modificative n° 1 sur le budget de la salle polyvalente de l'exercice 2021, à savoir :

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Article (chap.)	Montant	Article (chap.)	Montant
1068 (10) excédents de fonctionnement capitalisés	-837,29 €	021 (021) virement de la section de fonctionnement	-1084,00 €
2132 (21) Immeuble de rapport	590,58 €	1068 (10) excédents de fonctionnement capitalisés	837,29 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>-246,71 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>246,71 €</b>

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Article (chap.)	Montant	Article (chap.)	Montant
020 (023) virement à la section d'investissement	-1 084,00 €		
6475 (67) subventions aux personnes de droit privé	1 084,00 €		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>0 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>0 €</b>

**2021-034 PLAN DE FINANCEMENT POUR L'ACQUISITION DE MATERIELS ET DE MOBILIER POUR LA CANTINE SCOLAIRE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement ci-dessous, pour l'acquisition de matériels et mobilier pour la cantine scolaire d'un montant total de 50 747,66 € H.T. soit 60 897,20 € T.T.C. :

ACTIV'3	Forfait représentant 60,30 % du coût H.T.	30 600,00 €
Autofinancement		30 297,20 €

**2021-035 RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'UTILISATION DE PARCELLES PAR L'ASSOCIATION U.C.C. VIVONNE**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte le projet d'avenant à la convention tel que présenté pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2021 au 31 mai 2024,
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire de mener à bien l'ensemble du projet et lui donne délégation de signature à cet effet.

**2021-036 AVENANT DE PROLONGATION A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT, PRESTATION DE SERVICE ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE AVEC LA C.A.F.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte l'avenant à la convention d'objectifs et de financement à la convention de prestation de service accueil de loisirs Périscolaire proposé par la Caisse d'Allocation Familiale de la Vienne, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021,
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire de mener à bien l'ensemble du projet et lui donne délégation de signature à cet effet.

**2021-037 RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT POUR  
PRESTATION DE SERVICE ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE ET ACCUEIL JEUNES  
AVEC LA M.S.A.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte le renouvellement de la convention d'objectifs et de financement à la convention de prestation de service accueil de loisirs Périscolaire proposé par la Mutualité Sociale Agricole Poitou, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021,
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire de mener à bien l'ensemble du projet et lui donne délégation de signature à cet effet.

**2021-038 COMMISSION SOCIALE – DOSSIER D'AIDE SOCIALE N° 3-2021**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer l'aide présentée en suivant conformément l'avis de la commission sociale,

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire :

- donne lecture d'une convention-cadre que Madame la Présidente de l'A.M.F. 86 a signé avec Monsieur le Procureur de la République de la Vienne, sur la mise en œuvre de la mesure de rappel à l'ordre. Monsieur Philippe GREGOIRE explique la procédure de mise en place du rappel à l'ordre et approuve cette mesure. Monsieur le Maire propose d'y adhérer et d'inscrire cette délibération à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil municipal.
- informe l'assemblée sur l'avancement de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.
- présente une demande de subvention exceptionnelle de 2 000,00 € de l'Association Les Jardins du Prieuré de Laverré. Monsieur François-Xavier précise que ce n'est pas un petit montant. Madame Angéline GUILLET demande si nous avons déjà eu une demande pour un tel montant. Monsieur Quentin ROY relève que 2 000,00 € semble trop mais que cette activité apporte une renommée à la commune. Monsieur le Maire est d'accord avec ce dernier. Monsieur Philippe GREGOIRE pense qu'il faut analyser la situation différemment, en se posant la question suivante, si l'activité de cette association continue que cela apporte-t-il à notre commune et inversement. Madame Alexandra JUCHAULT fait remarquer l'importance de tous les frais de fonctionnement pour l'entretien de cette propriété. Monsieur Philippe GREGOIRE pense que cette structure pourrait bénéficier d'une aide du département. Monsieur le Maire indique qu'elle la perçoit déjà certainement. Monsieur Philippe GREGOIRE indique que la pandémie qui sévit actuellement met en péril beaucoup de monde. Monsieur le Maire indique que le Prieuré fait partie des parcours des personnes venant visiter la Vienne. Monsieur Philippe GREGOIRE pense que la commune serait perdante si nous ne l'aidions pas. Monsieur François-Xavier LACOMBE demande si Madame la Présidente a donné des précisions sur ses finances, combien a-t-elle besoin, et précise qu'à la Communauté de Communes les subventions ne dépassent pas 50 % des coûts d'exploitation. Monsieur Philippe GREGOIRE sollicite un état complémentaire de ses finances afin d'étudier celle-ci. Monsieur le Maire propose de revoir le montant. Le conseil municipal demande à Monsieur le Maire de contacter Madame la Présidente de cette association afin d'obtenir plus de renseignements avant l'attribution d'une aide. La délibération sera à l'ordre du jour de la prochaine séance de l'assemblée.
- donne lecture d'un recours gracieux du Collectif "Citoyens du 86 +" auprès de Madame la Préfète de la Vienne, sur le port du masque en extérieur sur l'ensemble des parties urbanisées du territoire du Département de la Vienne.
- passe la parole à Monsieur Alain CHAMPIGNY pour faire un point sur les travaux de l'école :
  - Monsieur Alain CHAMPIGNY indique :
    - côté maternelle : les travaux du dortoir sont terminés ne reste plus que quelques petits détails à régler,
    - côté cuisine : la réalisation du crépi est retardée en raison de la mauvaise météo, quant à l'intérieur, l'isolant de sol ainsi que la chape respectent le planning des travaux,
    - le choix des couleurs et des matériaux a été fait afin de ne pas engendrer de délais supplémentaires qui auraient pu avoir de l'incidence sur les coûts.
- propose de procéder à l'établissement des bureaux de vote pour les scrutins des élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021.

Fait à ASLONNES, le 26 mai 2021  
Le Maire,  
Roland BOUCHET

